



Les Archers de RETHEL SPORTIF TIR A L'ARC

sont heureux de vous inviter à leur

CONCOURS DE TIR EN SALLE D'OCTOBRE

Support au

Challenge « Les 4 Fils Aymon » soutenu par le CD08

10 et 11 octobre 2026

LIEU : Salle AGORA : 2 rue de l'Agriculture, 08300 RETHEL

Coordonnées GPS : 49.5139087 ; 4.3677568

Places limitées à 44 tireurs par départ.

HORAIRES	Ouverture du greffe	Echauffement 3 volées	Début des tirs
Samedi après midi	13H30	13H45	14H15
Dimanche après midi	13H00	13H20	13H45

RYTHME	ABCD ou AB suivant les inscriptions
BLASONS	BLASONS selon le règlement FFTa en vigueur Trispots pour arcs classiques sur demande à l'inscription

TARIFS	Jeunes U11 à U 18	1 départ : 7,00 €	2 départs : 10,00 €
	Adultes	1 départ : 9,00 €	2 départs : 15,00 €

Remise de récompenses au premier de chaque catégorie.

Buvette et petite restauration

Règlement du Challenge « Les 4 Fils Aymon » en annexe

Inscriptions à retourner **avant le 8 octobre 2026** par mail à l'adresse suivante :

rethelsportiftiralarc@laposte.net





LES DATES :



4 OCTOBRE 2026

concours salle organisé par
Les Archers Vrignoïis



10 ET 11 OCTOBRE 2026

concours salle organisé par
Rethel Sportif Tir à l'Arc



17 ET 18 OCTOBRE 2026

concours salle organisé par
la Compagnie des Archers
de Gonzague

LE PRINCIPE :



Challenge par équipe de quatre archers du même club,
composée selon les règles suivantes :



Chaque équipe devra obligatoirement comporter :
1 archer « jeune » (U 11 à U18)
minimum par équipe



1 féminine minimum
par équipe



L'équipe pourra intégrer
un archer arc à poulies
maximum par équipe



La composition de l'équipe pourra varier
selon les concours mais devra respecter
les règles de composition définies.



Un même club peut engager
plusieurs équipes.



Le score de chaque équipe sera établi
en totalisant les points réalisés par chaque
archer lors de son premier départ
(score de classement sur le concours).



Les scores réalisés par les équipes
seront cumulés sur les trois concours.



Au dernier concours, (Charleville-Mézières
le 18 octobre 2026), remise de la récompense
à l'équipe ayant cumulé le plus de points.



LE COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES ARDENNES DE TIR À L'ARC OFFRE
LA RÉCOMPENSE À L'ÉQUIPE GAGNANTE :

120 €

**EN BONS D'ACHATS
DÉCATHLON**
(12 BONS DE 10 €)

